AVERTISSEMENTS AGRICOLES®

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

Edition Grandes Cultures

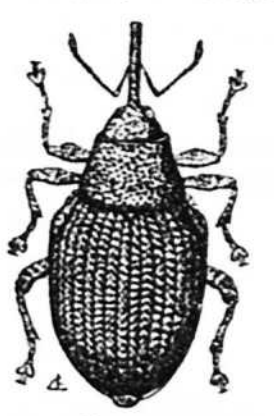
REGION CENTRE

Bulletin n° 4 du 07/03/96 (2 pages)

Colza

Charançon de la tige

Les premières captures ont été observées le 4 mars : 2 charançons piégés à Bouges le Chateau (36) et 2 charançons à Civray (18).



C. napi



C. quadridens

C. napi

Longueur : 2,6 à 4 mm - Corps gris foncé - Extrémité des pattes noire(*). Il est très dangereux, c'est le plus gros. Ses piqûres de ponte sont à l'origine des déformations et éclatements de tiges. La protection contre ce charançon est une intervention clé de la culture de colza.

C. quadridens

Longueur : 2,5 à 3 mm - Corps gris clair avc tache blanche sur le dos - Extrémité des pattes rousse (*). C'est le plus petit, il est beaucoup moins dangereux.

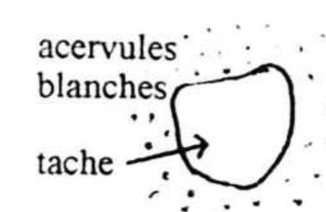
(*) Caractéristiques visibles à la loupe de poche.

La protection insecticide doit être réalisée environ 10 jours après les premières captures. Attendre un prochain avis.

Bon état général sanitaire

Cependant, des ronds de plantes, attaquées par la **cylindrosporiose**, sont visibles dans des parcelles de l'Indre et l'Indre et Loire, en particulier pour la variété **Bristol**. Les plantes rabougries présentent des symptômes très marqués : taches foliaires, zones liégeuses, déformations...Ces attaques sont importantes et même diffuses au sein des parcelles de Bristol sur Tours et en Gâtines Tourangelles.

Différence entre cylindrosporiose et Pseudocercosporella



Cylindrosporiose



Pseudocercosporella

Une intervention se justifie si 10 % des pieds sur l'ensemble de la parcelle (en dehors des ronds) présentent des feuilles avec des symptômes de cylindrosporiose. Sur les parcelles présentant uniquement quelques foyers de plantes rabougries, la rentabilité de l'intervention reste aléatoire. Vous pouvez utilisez la carbendazime (500 g/ha), ou HORIZON (1 l/ha), IMPACT R (1,25 l/ha), IMPACT RM, YELLOW (1 l/ha), LIBERO (1,5 l/ha), PUNCH C et CS (0,8 l/ha), ALTO (0,8 l/ha), TROIKA (1,5 l/ha), PYROS (1,33 l/ha).

Des ronds de plantes violettes sont visibles dans des parcelles humides : les plantes atteintes présentent des pourritures de la racine pivotante. Les isolements en cours ont montré la présence d'un champignon de la classe des oomycètes (détemination en cours). Il faut noter également quelques cas de carence en bore (pieds creux avec coloration noire) et quelques parcelles atteintes de hernies du chou dans des limons décalcifiés dans le Pays Fort et à Osmery dans le Cher. Par ailleurs, des attaques importantes de sclerotinia sur collet sont signalées à Chézelles (36).

Céréales

Actualité modèle Piétin-verse

L'évolution d'après le modèle présente toujours un retard par rapport à la campagne passée. Cependant, la première contamination primaire est arrivée à échéance pour le poste météo de Bourges (18). C'est-à-dire que les taches de piétin-verse présentent sont prêtes à sporuler et donneront naissance à des contaminations secondaires. A suivre...



Colza : toutes premières captures de charançon de la tige dans le Cher et l'Indre

28 45 41 37 18 36

Imprimerie de la Station "CENTRE" - Le Directeur-Gérant : M. HANRION - CPPAP N° 530 AD - ISSN 0757-4029 -

direction régionale de l'agriculture et de la forêt

Ministère de l'Agriculture et de la Pêche
SERVICE REGIONAL DE LA PROTECTION DES VEGETAUX CENTRE
93, rue de Curambourg - BP 210 - 45403 FLEURY LES AUBRAIS Cédex
Tél. 38.22.11.11 - Fax 38.84.19.79



ABONNEMENT ANNUEL : 280 F

Règlementation...

Produits à base de dinoterbe

Avis aux demandeurs d'autorisation de vente de produits antiparasitaires à usage agricole et aux utilisateurs (avis paru au J.O. le 17/2/1996) Conformément aux dispositions prévues par la loi du 2/11/1943 modifiée relative à l'organisation du contrôle des produits antiparasitaires à usage agricole, après avis de la Commission des produits antiparasitaires et sur proposition du Comité d'homologation, le Ministre de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Alimentation a limité les autorisations de vente et l'utilisation des produits antiparasitaires à base de dinoterb, à comter du 9/1/1996, selon les dispositions suivantes :

Retrait d'autorisation de mise sur le marché pour :
- désherbage des céréales à paille,
- désherbage des graminées fourragères,
- désherbage du pois de conserve,
- désherbage du haricot.

A compter de la date de décision, un délai de 6 mois est accordé à la société détentrice pour écouler les stocks des produits visés par les retraits d'autorisation, qui pourront ainsi être utilisés jusqu'au 31/8/1996.
Maintien de l'autorisation pour le désherbage sur maïs, mais avec **interdiction immédiate d'utilisation de ces produits sur maïs cultivé sur film plastique.**

Rappel sur la règlementation : exemple le cas de UNIX sur orge

L'utilisation d'un produit pour un usage non autorisé est interdit. Par exemple, bon nombre d'agriculteurs seraient tentés d'employer la spécialité UNIX sur maladies foliaires des orges. Or, ce produit n'est pas autorisé sur orge. Des études spéciales sont demandées pour l'orge (en matière de résidus), ce qui rallonge le temps requis pour le dossier d'homologation. Cette étude n'est pas terminée. En cas de contrôle et de détection de résidus, l'orge ne pourra pas être commercialisée, nonobstant des sanctions pénales prises à l'encontre des responsables (conseil technique, agriculteurs, collecteurs).

Erratum

Tableau des dates info ITCF

Les dates figurant dans le deuxième tableau du bulletin précédent était la reproduction identique du tableau du dessus. Aussi, vous trouverez les dates corrigées pour les départements du Loiret, du Cher et de l'Indre ci dessous (pas de changement dans les prévisions depuis ces deux dernières semaines).

Date semis	Orléans	Bourges	Châteauroux
01/10	17/03	16/03	14/03
15/10	24/03	24/03	22/03
31/10	05/04	31/03	31/03
15/11	06/04	04/04	04/04